BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2026

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

953 654 092 RCS Melun.
MELUN35.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 1, Place Praslin, 77000 Melun.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MELUN35 Société par actions simplifiée Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 1 Place Praslin 77000 Melun N° RCS 953 654 092 RCS Melun, est société absorbante PARIS75 Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 48 rue d'Assas 75006 Paris 6e Arrondissement N° RCS 933 217 150 RCS Paris, est société absorbée Actif : 65 316,45 EUR Passif : 246 557,51 EUR Actif net apporté : -181 241,06 EUR La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PARIS75 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MELUN35. La société PARIS75 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Date du projet : 08/10/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 09/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Melun au nom de la société MELUN35 Date de dépôt : 09/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Paris au nom de la société PARIS75.